

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

DELIBERATION N° DE_2021_008

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 09 mars 2021

Nombre

de Conseillers en exercice 14

de Présents 12

de Votants 13

L'an deux mille vingt-et-un et le neuf mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Antoine ARENA.

OBJET :

Demande de subvention au titre des amendes de police - annule et remplace la délibération DE_2021_006

Etaient présents : ARENA Antoine, PAUL Bénédicte, BARDET Michel, MARTIN Jean-Marie, ROUSSELET Jean-Louis, GORSKI Marc, CARLAVAN Lydie, PAGANI Virginie, VILLARON Bruno, TEULER Pierre, HEYNDRIKX Kris, GASSEND Christian

Absents :

Excusés : Cyrille MEYNIER

Procuration de : HAMOT Christine par ARENA Antoine

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à la désignation d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;

Monsieur Michel BARDET, a été désigné(e) pour remplir cette fonction qu'il(elle) a acceptée.

NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 26/02/2021

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'état rétrocède aux communes le produit des amendes de police relatives à la circulation routière dressées sur leur territoire qu'il a effectivement recouvré (article L2334624 du CGCT). La répartition du produit des amendes est proportionnelle au nombre de contraventions dressées l'année précédente sur le territoire de chaque commune. Le conseil Départemental par délibération répartit les sommes octroyées à chaque canton dans le but d'aider au financement d'opérations en lien avec la sécurité des usagers. Les communes de moins de 10 000 habitants peuvent en bénéficier et le taux de subvention maximal est de 50 % du montant HT de l'opération.

Monsieur le Maire propose aux élus de demander une aide au conseil Départemental à hauteur de 50 % pour financer les travaux de voirie du Grand Chemin de Champtercier et la pose de barrières de sécurité au chemin de Campanelle pour un montant de 58 549 € HT.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

SOLLICITE une subvention au titre des amendes de police pour un montant de 29 274 € représentant 50% du montant HT des travaux.

POUR : 13

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Le Conseil Municipal, charge Monsieur le Maire d'exécuter les dispositions prises.

RF
Préfecture de Digne les Bains
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 12/03/2021
004-210400479-20210309-DE_2021_008-DE

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus

Le Maire,

Antoine ARENA

